



**Neuville
en Ferrain**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 16 septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : vendredi 10 septembre 2021

Secrétaire de séance : Madame Camille VYNCKIER-LOBROS

L'An deux mil vingt et un, le seize septembre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame le Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins trois jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (29) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE (arrivée à 19h20), Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Marylène HEYE, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Monsieur Jimmy COUPÉ, Monsieur Laurent DEGRYSE, Monsieur Marc DUFOUR, Madame Apolline ARQUIER, Monsieur Éric DOCQUIER, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Lilliane DENYS, Monsieur Gérard REMACLE, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Denis FONTAINE, Monsieur Luc LECRU, Monsieur Philippe SIX, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Monsieur Jérôme LEMAY, Madame Sophie CANTON, Madame Sophie BELE, Madame Aurélie LAPERE, Madame Anne VÉRISSIMO, Monsieur Antoine MEESCHAERT, Madame Coralie PERIER, Monsieur Robin DELPLANQUE, Madame Sandra VANELSLANDE, Mme Camille VYNCKIER-LOBROS.

Excusé(s) ou Absent(s) : (4) Madame Sylvie DELPLANQUE (pouvoir donné à M. Alain RIME), Madame Maria Pilar DESRUMEAUX (pouvoir donné à M. Thierry VANELSLANDE), Monsieur Julien DEWAELE (pouvoir donné M. Antoine MEESCHAERT), Monsieur Clément VERRAEST (pouvoir donné à Mme le Maire).

1 - AVIS SUR LE RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES – TRANSFERT DE PRODUITS ET DE CHARGES SUITE A LA FUSION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE-DEULE ET LA MEL.

Rapport de Madame le Maire :

Vu en commission générale le lundi 6 septembre 2021.

- Vu le Code Général des Impôts, notamment son article 1609 nonies C, prévoyant notamment que l'attribution de compensation est recalculée lors de chaque transfert de charge et que la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) est chargée de procéder à l'évaluation de la charge financière nette des compétences transférées des communes à la Métropole,
- Vu le rapport d'évaluation approuvé par l'assemblée plénière de la CLECT de la Métropole Européenne de Lille le 21 mai 2021 et ayant examiné le transfert de produits et de charges liés à la fusion de la Communauté de communes de la Haute-Deûle et de la MEL, pour les compétences suivantes : promotion du tourisme, distribution d'électricité, participation au SDIS et GEMAPI,
- Considérant dès lors que le rapport n'a pas d'incidence sur l'attribution de compensation versée à la commune de Neuville-en-Ferrain,

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le présent rapport de la CLETC et la valorisation des charges et des produits transférés à la Métropole Européenne de Lille.

- **Où l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

ADOPTE

Envoi en Préfecture le
22 SEP. 2021
NEUVILLE EN FERRAIN

AFFICHE LE
22 SEP. 2021
NEUVILLE EN FERRAIN

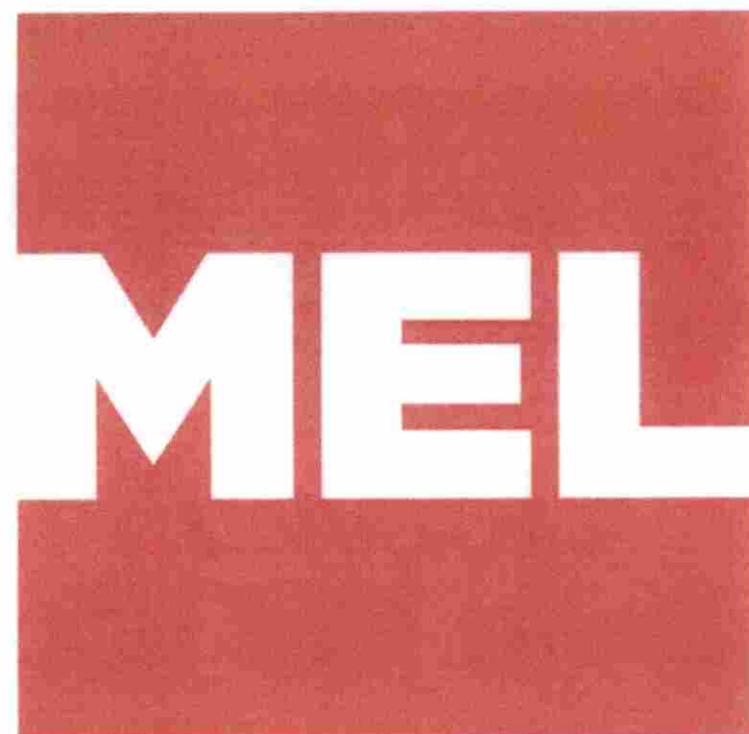
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations



Marie TONNERRE-DESMET

Maire de Neuville-en-Ferrain
Vice-présidente du Département du Nord
Conseillère de la Métropole Européenne
de Lille

168



MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE

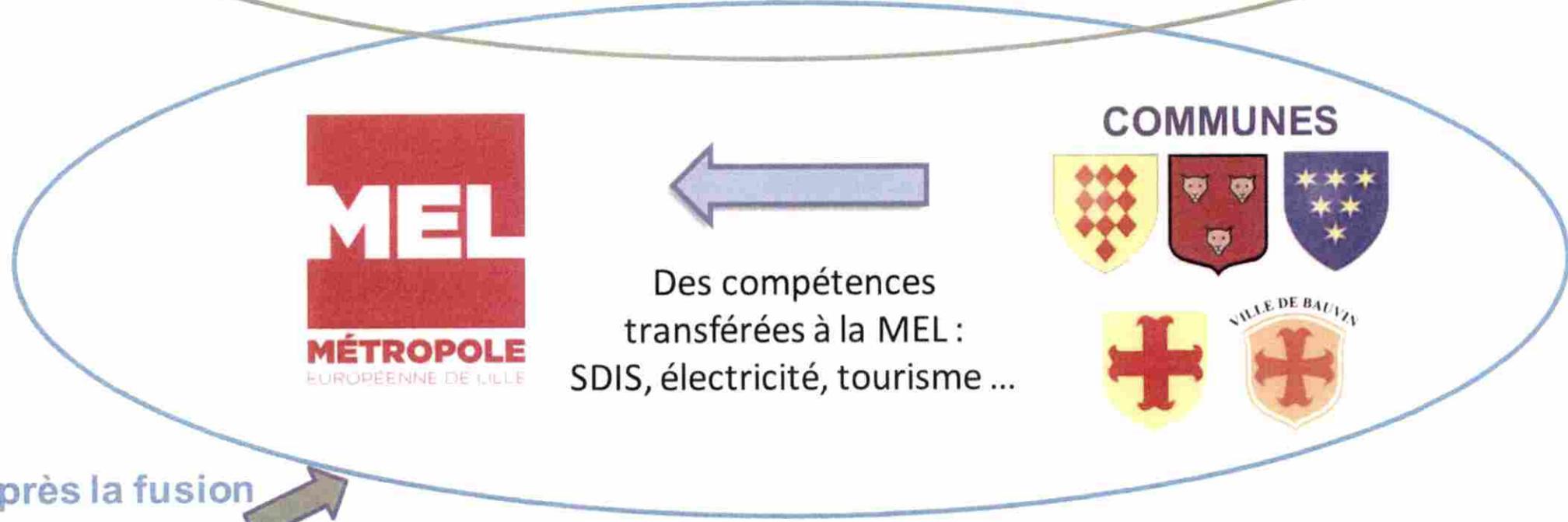
VALORISATION DES TRANSFERTS DE CHARGES

CLETC du 21 mai 2021

**Intégration de 5 communes suite à la fusion avec la Communauté de
Communes de la Haute-Deûle**

Rappel : des transferts de compétences en 2 temps

Avant la fusion



Après la fusion

Rappel de la méthodologie d'évaluation

L'article 1609 nonies C du Code général des impôts détermine les principes de l'évaluation des transferts de charges entre les communes et l'EPCI. La CLETC de la CCHD a repris strictement la même méthode que celle formalisée par la CLETC de la MEL du 20 mars 2015.

Les grands principes de la méthodologie sont :

✓ Fonctionnement

- Moyenne des dépenses actualisées et des produits sur les 3 dernières années
- Charges indirectes : un ratio moyen est appliqué pour valoriser les fonctions supports et les moyens mis à disposition des agents (5% suivant la méthode MEL, conforme au ratio CCHD constaté).

✓ Investissement

- Moyenne des investissements réalisés sur les 10 dernières années
- Prise en compte de la dette et des frais financiers

Valorisation des transferts des communes vers la MEL : les transferts présentés en 2019

GEMAPI	2016	2017	2018	Moyenne actualisée	charges indirectes	Total
Allennes les marais			1 484	1 511	76	1 586
Annoeullin			720	733	37	770
Bauvin			358	364	18	383
Carnin			69	70	4	74
Provin			290	295	15	310
TOTAL			2 921	2 974	149	3 122

SDIS	2016	2017	2018	Moyenne actualisée	charges indirectes	Total
Allennes les marais	90 864	91 909	93 754	94 565	4 728	99 294
Annoeullin	284 160	282 875	287 214	292 144	14 607	306 751
Bauvin	144 243	144 695	145 484	148 570	7 428	155 998
Carnin	28 786	28 604	29 079	29 571	1 479	31 050
Provin	114 080	114 478	115 213	117 567	5 878	123 445
TOTAL	662 132	662 561	670 744	682 417	34 121	716 538

Electricité	2016	2017	2018	Moyenne actualisée	charges indirectes	Total
Allennes les marais		692	692	472	24	496
Annoeullin	-	-	2 103	714	36	749
Bauvin		1 070	1 067	729	36	766
Carnin	260	444	457	396	20	416
Provin		844	844	576	29	605
TOTAL	260	3 050	5 163	2 888	144	3 032

Valorisation de la promotion du tourisme

TOURISME	2016	2017	2018	Moyenne actualisée	charges indirectes	Total
Allennes les marais	450	450	450	462	23	485
Annoeullin				-	-	-
Bauvin	450	450	450	462	23	485
Carnin				-	-	-
Provin				-	-	-
TOTAL	900	900	900	923	46	970

- Deux communes adhéraient à l'office de tourisme de Seclin
- Application de la même méthode que lors de la prise de compétence Tourisme par la MEL en 2015, avec un prorata appliqué aux subventions : pour l'OT Seclin, 90% correspond à la promotion du tourisme et 10% à des actions d'initiative locale

Synthèse des transferts valorisés

Commune	valorisation en €
Allennes les marais	101 861
Annoeullin	308 270
Bauvin	157 631
Carnin	31 540
Provin	124 360
TOTAL	723 662

Compétence	valorisation en €
GEMAPI	3 122
SDIS	716 538
Electricité	3 032
Tourisme	970
Total	723 662

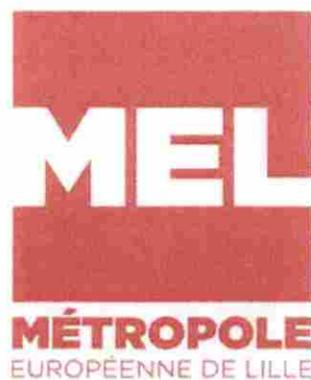
Il est donc proposé que l'attribution de compensation des communes diminue de 723 662 € suite à ces transferts de compétences.

Impacts sur l'AC des communes

Proposition de modification de l'AC par délibération de la MEL en octobre 2021



COMMUNES	AC brute annuelle (délibérée le 18/12/2020)	Charges (année pleine)	AC nette annuelle
ALLENNES LES MARAIS	495 842,48	-101 861	393 981,48
ANNOEULLIN	1 458 957,03	-308 270	1 150 687,03
BAUVIN	645 297	-157 631	487 666
CARNIN	197 947,49	-31 540	166 407,49
PROVIN	442 410	-124 360	318 050
TOTAL	3 240 454,00	-723 662	2 516 792,00



1, rue du Ballon
CS 50749 59034 LILLE CEDEX
Tél : +33 (0)3 20 21 22 23
Fax : +33 (0)3 20 21 22 99

www.lillemetropole.fr